



FICHE DE PRESENTATION COLLEGE JEAN-MOULIN VILLEFRANCHE SUR SAONE

229 rue du collège
69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE
Tel : 04/74/65/37/36
Fax : 04/74/62/23/04
Mel : ce.0690099H@ac-lyon.fr

Présentation de l'établissement :

Le collège Jean MOULIN est un collège REP+. Classé ambition réussite et éducation prioritaire en 2006, il est localisé au centre-ville (proche de la gare) de Villefranche-sur-Saône, il recrute sur 7 écoles élémentaires situées dans deux quartiers à la périphérie de la ville, le quartier Belleroche et le quartier Béliigny et également sur une école du centre-ville localisée en face du collège. 510 élèves sont scolarisés pour cette rentrée 2016, dont 58 en SEGPA (2 ateliers : HAS et Habitat), le collège possède une UPE2A de élèves ainsi qu'une ULIS TFC (ouverture depuis septembre 2014).

Le site du collège est un lieu accueillant et calme, proche du centre-ville et avec des espaces verts. Les élèves du quartier sont minoritaires dans l'établissement et 90 % viennent des quartiers situés à la périphérie de la ville, essentiellement composés d'HLM. Le nombre de boursiers est élevé : **60 %** des élèves. La mixité sociale est faible, **3.9 %** de familles appartiennent aux CSP favorisées contre **53.5 %** qui appartiennent aux CSP défavorisées. Les élèves rencontrent majoritairement des difficultés scolaires et sociales.

Les partenaires culturels sont nombreux : plusieurs projets sont en cours avec des partenaires culturels variés : le cinéma arts et essai de la ville " les 400 coups", le conservatoire, le théâtre, le musée DINI. Par ailleurs, l'établissement est partenaire de nombreuses actions menées dans le cadre de la politique de la ville, programme de réussite éducative, mesures de responsabilisation, PTEAC...

Plusieurs expérimentations suivies par le CARDIE sont en cours :

Toutes les sixièmes sont exclusivement évaluées par compétences, un dispositif de relais interne est mis en place pour les élèves décrocheurs, un découpage du calendrier scolaire en semestre est expérimenté pour mieux accompagner les élèves à besoins particuliers et un dispositif de prise en charge des élèves exclus existe également depuis deux ans.

LES MISSIONS SPECIFIQUES

Les axes du projet d'établissement :

1) Elaborer un cadre de vie partagé dans le respect et la sérénité

2) Garantir à tous un parcours de réussite adapté

3) Favoriser l'ouverture culturelle, économique, artistique et sociale

Ainsi, pourront être attribuées au titulaire du poste **une des fonctions et/ou missions suivantes** :

- Professeur principal, participation à la construction du parcours culturel et parcours avenir, en partenariat avec le référent culture de l'établissement et le référent du décrochage scolaire.
- Participation éventuelle au dispositif de relais interne (accueil des élèves décrocheurs niveau 5° et 4°)
- Coordonnateur de niveau.